



Natura 2000 « Baie de Morlaix »

Groupe de travail Charte Natura 2000

Compte-rendu

Aménagement de l'Espace

12/05/2015

Service Espace Naturel – G DAUDIN gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr

02 98 15 29 24

Ordre du jour :

Discussions et rédaction de la charte Natura 2000

Étaient présents :

Collectivités territoriales et représentants de l'état

Margot BORGNE adjointe – Mairie de Taulé

Albert THOMAS conseiller municipal – Mairie de Plouézoc'h
Denis SEDE chef d'unité des affaires maritimes de Morlaix

• Zaïg LE PAPE chargée de l'environnement maritime à la DDTM/DML 29

Cécile GICQUEL chargée de mission antenne Atlantique – AAMP

Lauren TERRIGEOL stagiaire, AAMP

Pierre LEGENDRE chef du service Mer et Littoral – Morlaix Communauté

Professionnels, usagers et associations

Dominique GUIZIEN vice-président de Force 5

• Dominique OUNADJELA représentante de Women in Europe for a Common Future

Dominique LE STRAT directeur de Plougasnou Plongée et représentant du groupement des professionnels de la

plongée loisirs

Scientifiques et organismes gestionnaires

• Yann JACOB garde animateur de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix – Bretagne Vivante –

SEPNB

• Mickaël TANGHE chargé de mission « Life pêche à pied » au CPIE Pays de Morlaix

• Excusés :

• Yvon LE COUSSE • vice-président à l'Aménagement de l'espace à Morlaix communauté

Jean-Charles POULIQUEN
Patrick RENAULT
adjoint – Mairie de Morlaix
adjoint – Mairie de Roscoff

• Laurent LEVEQUE • responsable du service Mer et Observation – Station Biologique de Roscoff

Céline Houbin
assistante en observation des systèmes benthiques – Station Biologique de Rosoff

Anaïs GUERIN
chargée de mission à la Compagnie Armoricaine de Navigation

Marie Hélène PHILIPPE
chambre d'agriculture du Finistère

• Jean-Yves QUEMENEUR • président de Force 5

Pauline LECLERC
correspondante des sports de nature à la Direction de la Cohésion Sociale 29

• Bruno LANCIEN • président des chasseurs de gibiers d'eau sur le DPM

• Jacques-Olivier CADIOU • chef de service adjoint au développement durable, CCPL

Benjamin URIEN
chef du service Espaces naturels – Morlaix communauté

Déroulé de la réunion

Gwladys Daudin introduit la réunion et présente l'objectif du groupe de travail. Un document de travail a été distribué au groupe de travail, une présentation est réalisée.

Ordre du jour :

- 1/ Rappel du contexte
- 2/ Principe de la charte
- 3/ Discussions sur la charte
- 4/ Calendrier à venir

Rappel

Gwladys Daudin fait un rappel sur le travail de hiérarchisation réalisé en groupe de travail « Enjeux & Objectifs » du 3 février dernier et sur les 3 groupes de travail qui ont suivi.

La charte Natura 2000 comprend une liste d'engagements et de recommandations par type de milieux. Elle s'adresse aux usagers, associations, propriétaires, collectivités sur le périmètre Natura 2000. **Son adhésion est volontaire**. Il s'agit avant tout de faire reconnaître des pratiques qui permettent le maintien des habitats et espèces et de l'utiliser comme un label.

Le charte Natura 200

Introduction

Zaïg Le Pape souhaite que les usagers soient rajoutés comme adhérents potentiels à la charte Natura 2000 en plus des propriétaires et ayants-droit plus adaptés en milieux terrestres.

Engagements et recommandations pour tous les types de milieux

Zaïg Le Pape propose de remplacer le terme « terrain » par « espaces » plus adapté sur les sites marins.

Gwladys Daudin informe le groupe de travail de la remarque formulée par Bruno Lancien, président des chasseurs sur le DPM au niveau de l'ambiguïté entre les espèces d'intérêt communautaire qui peuvent aussi être des espèces chassées, le canard colvert en fait partie.

A l'unanimité, une exception sera rajoutée avec comme formulation « exceptée espèces chassables dans le respect de la réglementation en vigueur ».

Zaïg Le Pape propose qu'une charte spécifique à la chasse soit réalisée ultérieurement, sachant que les engagements sont par la suite volontaires.

Sur l'engagement lié à l'introduction d'espèces invasives, Gwladys Daudin informe que Laurent Lévêque de la station biologique souhaite voir en annexe la liste des espèces marines. Celle-ci sera rajoutée et les principales espèces seront listées sur les engagements.

Pierre Legendre est sceptique quant aux contrôles des introductions de ces espèces en milieux marins.

Selon Cécile Gicquel, ces observations sont aisées sur les surfaces ostréicoles.

Dominique Ounadjela indique que le réseau « Cohérence » a élaboré un baromètre des communes grâce à un questionnaire qui leur est destiné sur les thèmes environnementaux, économiques, etc... Cette charte Natura 2000 pourrait s'intégrer à l'outil. Voici le lien vers le site :

http://coherence.alwaysdata.net/comcom/index.php?p=6

Zaïg Le Pape soumet d'intégrer également des recommandations plus complètes sur la pêche à pied et sur la plaisance dans la lignée de ce qui a été proposé sur le site de Penmarc'h-Trévignon.

Yann Jacob demande si des engagements sur l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires autre que sur les habitats d'intérêt communautaire seront inscrits.

Pierre Legendre répond que la démarche Natura 2000 ne peut jouer le rôle du SAGE sur la qualité de l'eau et ce malgré des objectifs proches.

Cécile Gicquel confirme ces propos et indique qu'il faudrait démontrer les répercussions directes sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire pour que cela soit intégré dans la charte.

Dominique le Strat informe que lors de ses plongées, il est fréquemment témoin de dépôts sédimentaires terrestres qui viennent perturber le fonctionnement écologique du milieu, notamment des zones à laminaires. Il y a une autre problématique que celle des algues vertes.

Engagements relatifs à l'estran et au milieu marin

Concernant l'engagement sur la divagation des chiens, qui est interdit dans le règlement sanitaire départemental, Yann Jacob rappelle que c'est un facteur de perturbation important pour les oiseaux qui se nourrissent sur l'estran. Il indique qu'auparavant, 20 couples de gravelots nichaient sur les cordons de galets à même le sol, aujourd'hui, il en reste 1 sur un îlot au nord de Callot.

Denis Sède, Dominique Ounadjela et Albert Thomas souhaitent qu'il y ait une communication axée davantage sur l'aspect pédagogique à la réglementation en vigueur.

Sur le respect des distances (80m entre le 1^{er} avril et le 31 août), des navires de plaisance avec les îlots sensibles, Gwladys Daudin fait part de la remarque de Bruno Lancien qui souligne que la date de fin pour cette réglementation dans l'archipel de Molène est fixée au 14 juillet et son souhait d'y voir une homogénéisation. Yann Jacob explique que la date dépend des espèces présentes. En baie de Morlaix, des poussins non volants de sternes et d'aigrettes peuvent être observés en août. Il relate qu'avant 2006, Bretagne vivante avait une AOT (Autorisation d'occupation temporaire) sur les îlots. Après cette date, il y a eu un transfert d'affectation de la DDE vers le Conservatoire du littoral. Désormais la réserve ornithologique repose sur un partenariat entre Bretagne vivante et le conservatoire du Littoral.

Concernant le débarquement sur les îlots, et notamment celui des kayaks, il demande s'il est possible d'intégrer les zones moins sensibles où le débarquement est toléré ?

Gwladys Daudin indique que cela pourrait faire l'objet d'un prochain groupe de travail sur la charte par activité, qui interviendrait après validation du Docob.

Sur l'engagement concernant le nettoyage mécanique des laisses de mer, Margot Borgne attire l'attention sur les algues vertes et souhaiterait une exception liée aux risques sanitaires. Cette exception sera rajoutée.

Engagements relatifs aux habitats particuliers

Aucune remarque particulière.

Engagements relatifs aux oiseaux nicheurs

L'item sur la tenue des chiens en laisse sera rajouté.

Engagements relatifs aux mammifères marins

Le terme « bateau à moteur » sera remplacé par « embarcation motorisée ».

Engagements relatifs aux oiseaux hivernants

L'item sur la tenue des chiens en laisse sera rajouté.

Engagements relatifs aux milieux dunaires

Aucune remarque particulière.

Engagements relatifs aux prés-salés

Yann Jacob demande si un item sur l'interdiction de présence de bateaux en hivernage sur ces milieux peut être rajouté.

Denis Sède répond qu'il est confronté au sujet et que dans certains cas il est difficile de retirer les bateaux par manque de lieux de substitution, c'est le cas à Locquénolé.

Cet item sera néanmoins rajouté.

Engagements relatifs aux hauts de plage et cordons de galets

Deux items seront ajoutés : la tenue des chiens en laisse et une veille sur la construction de cairns

Engagements relatifs aux landes

Pas de remarques particulières.

Engagements relatifs aux milieux forestiers

Sur l'engagement concernant les coupes à blancs, l'item est modifié en ce sens : « avant chaque projet de coupe à blanc un contact sera pris avec l'animateur Natura 2000.

Yann Jacob suggère également de rajouter dans les recommandations le fait de retirer les espèces invasives présentes sur la parcelle engagée, et ceci d'autant plus que ces actions peuvent s'inscrire dans des contrats Natura 2000 et être prises en charge par l'État et l'Europe.

Engagements relatifs aux bosquets et haies

Pas de remarques particulières.

Engagements relatifs aux gîtes à chauves-souris

Yann Jacob suggère de rajouter dans les recommandations, d'éviter les feux de camps.

Engagements et recommandations pour les milieux aquatiques

Les items sur les distances a respecter avec les berges pour la plantation de peupliers et l'interdiction d'abreuvement direct du bétail en rivière sont retirés car ils ne sont pas adaptés au site.

L'item sur la non utilisation de produits phytosanitaires au moins sur une distance de 10mètres fait débat.

Pierre Legendre rappelle que sur cette distance on ne peut aller au-delà des décisions prises par le SAGE et appliquées par les syndicats mixtes de gestion des bassins versants. Néanmoins, pour ce qui est des habitats d'intérêt communautaire la non-utilisation de produits phytosanitaires est souhaitée et intégrée comme engagement.

Sur un autre sujet, Denis Sède indique qu'il serait intéressant d'avoir une charte sur les activités de récoltes des algues de rive et d'échouage.

Gwladys Daudin répond qu'un groupe de travail spécifique, après validation du Docob prévu le 30 juin, sera mis en place. Ce groupe composé d'un large panel d'acteur intégrant les acteurs socio-professionnels listera les activités pouvant être intégrées dans une charte Natura 2000. Cette information sera annoncée lors du COPIL comme le suggère Zaïg Le Pape.

Gwladys remercie l'ensemble des personnes présentes et indique que le prochaine réunion sera le COPIL Natura 2000 qui est programmé le 30 juin à 9H30 à la CCI.

Merci à tous pour votre participation!